



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 nommant le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP section génie industriel option matériaux souples à la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour l'épreuve d'admission du concours susvisé pour les spécialités podologie et prothèse-orthèse :

Examinatrices spécialisées

Mme Anne-Laure BABUT
Professeure de lycée professionnel

Académie de PARIS

Mme MIREILLE VOY
Professeure de lycée professionnel

Académie de NANTES

Examineurs spécialisés

M. Jean-Luc MASSEY
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de PARIS

M. FREDERIC TURQUET
Professeur de lycée professionnel

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 20 mars 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU